

Fighting the risk of radicalisation through education in closed institutions

Country	FRANCE
Study No.	16
Title of work	How does the state fight against radicalization in prison? Radicalization Prevention Units
Databases used including web link when possible	
Countries represented in the study	
Summary of study/report	<p><i>Depuis janvier 2015, 5 unités de prévention de la radicalisation (UPRA) ont été créées au sein des prisons françaises pour les accueillir : 3 unités d'accueil à Fleury-Mérogis, Osny, Lille-Annoeulin et 2 unités d'évaluation à Fleury-Mérogis et Fresnes.</i></p> <p><i>Implantées dans des établissements ou des quartiers d'hébergement n'accueillant qu'une population masculine, les UPRA sont composées de détenus hommes et majeurs. L'affectation dans un UPRA permet d'assurer un encellulement individuel. Tout détenu y est pris en charge dans le respect du régime ordinaire de détention, avec les droits et obligations qui y sont rattachés (maintien des liens familiaux, accès aux activités, etc.). Chaque unité propose des modes de prise en charge différents, adaptés au profil des individus.</i></p> <p><i>Dix-huit surveillants pénitentiaires ont été recrutés pour consolider les équipes des agents dédiés à ces unités. Des binômes de soutien (éducateurs et psychologues formés) ont également été mobilisés pour accompagner les personnes radicalisées via des entretiens individuels. Tous les personnels travaillant au sein des UPRA (surveillants, conseillers d'insertion, psychologues, éducateurs, encadrement) ont bénéficié d'une formation spécifique avant leur prise de fonction sur des thèmes tels que la gestion des conflits et des violences verbales, la sensibilisation aux dangers des réseaux sociaux, le phénomène d'emprise mentale ou encore les différentes formes de radicalisation. Des dispositifs de formation continue sont par ailleurs régulièrement mis en place.</i></p>

Après avoir évalué ces dispositifs expérimentaux, le garde des Sceaux a annoncé dans son plan de lutte contre la radicalisation, le 25 octobre 2016, une nouvelle organisation de la prise en charge.

À cette fin, les UPRA seront remplacées par 6 quartiers d'évaluation de la radicalisation (QER) :

- 4 procéderont d'un repositionnement des actuelles UPRA de Fresnes, Fleury (2 QER et 1 autre pour les femmes) et Osny ;*
- 2 nouvelles ouvertures auront lieu dans la direction interrégionale de Bordeaux et de Marseille.*

Le second impératif est celui de la prise en charge la plus adaptée en tenant compte des profils évalués.

1 - Près de 300 places seront ainsi dédiées aux profils les plus sensibles :

- création de 6 quartiers pour détenus violents (QDV) : une centaine de places ;*
- mobilisation de 190 places d'isolement disponibles réparties sur une cinquantaine d'établissements ;*
- objectif: suivi individualisé, prise en charge spécifique, évaluation - au moins - biannuelle de la personne détenue afin d'apprécier son évolution potentielle.*

2 - Pour les détenus au profil ne nécessitant pas l'encadrement maximum, un dispositif de prise en charge spécifique sera créé dans 27 établissements.

- les conditions de sécurité seront supérieures à celles pratiquées classiquement ;*
- un renfort de personnels sera apporté (surveillance, équipes pluridisciplinaires) ainsi qu'une formation particulière.*

3 - Les autres détenus resteront incarcérés dans les conditions habituelles de la détention.

- des premières observations laissent croire que, sur ces profils, la fréquentation d'autres détenus, voire paradoxalement la surpopulation, peuvent aider à un désistement par une assimilation et un phénomène mimétique, voire par une pression sociale ;*
- ils feront donc l'objet de prise en charge afin de tenter de : prévenir la récidive et d'éventuels passages à l'acte violents qui seraient fondés sur un motif extrémiste religieux ; de désengager de la violence ; de favoriser l'ouverture d'esprit, proposer une autre vision du monde, susciter l'interrogation sur ses jugements et favoriser l'esprit critique ; de permettre de construire un projet de vie et un projet professionnel ;*

	<p><i>association des familles des personnes détenues, de faire une place à la réinsertion professionnelle...</i></p> <p><i>4 - 13 quartiers pour femmes au sein de maisons d'arrêt et de centres de détention accueilleront des groupes allant de 5 à 10 personnes avec un régime de détention spécifique, soit la création d'une centaine de places afin d'anticiper les retours de Syrie d'ici à fin 2017. Les mineurs, par groupe de 5 personnes au maximum, seront accueillis au sein d'établissements pour mineurs ou dans les quartiers pour mineurs des maisons d'arrêt.</i></p>
Key findings	State – Radicalisation - Prison
Conclusions of review	